

La revalorisation du smic freine-t-elle celle des autres salaires ? par Eric Heyer directeur adjoint à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE)

La Croix 25 juin 2007

Aujourd'hui, le gouvernement doit annoncer qu'il n'y aura pas de coup de pouce au smic au 1er juillet. Selon Nicolas Sarkozy, cette revalorisation crée une « smicardisation » de la société. Éric Heyer, de l'OFCE, estime que la raison majeure du nombre important de bas salaires vient du taux de chômage élevé.

« Entre la fin des années 1990 et le début des années 2000, on a assisté à une assez forte augmentation du smic grâce aux accords sur les 35 heures. Le smic était en effet indexé sur le salaire horaire ouvrier moyen. Or, comme les 35 heures étaient payées 39 heures, le salaire mensuel n'a pas bougé, mais le salaire horaire, lui, a augmenté. Même sans coup de pouce, le smic a donc progressé. Dans le même temps, on a constaté un fort accroissement de la proportion des smicards.

Elle est passée de 11 % en 1997 à environ 17 % aujourd'hui. Il existe donc une vraie corrélation entre l'augmentation du smic et celle du nombre de personnes payées au smic. Une des explications vient des dispositifs d'allègements de charges qui régissent les bas salaires mis en place par Alain Juppé en 1993 et repris depuis par les gouvernements successifs. Un employeur qui veut payer davantage un employé à bas salaire se pénalise deux fois. En l'augmentant, d'une part, et en touchant moins d'aides de l'État, d'autre part. Du coup, il n'a pas vraiment intérêt à se montrer généreux. Et ces salariés, qui étaient par exemple à 120 % du smic, n'ont pas connu de revalorisation. Comme le smic progressait plus vite que leurs salaires, ces derniers ont été « rattrapés ». Ce phénomène, lié au dispositif de baisse de charges, est souvent dénommé « trappe à bas salaires » par les économistes. Cela dit, on ne peut pas dire que ces salariés aient perdu pour autant du pouvoir d'achat. Ils ont moins progressé.

En fait, la raison majeure qui explique le peu d'évolution des rémunérations, c'est bien le taux élevé du chômage. C'est un constat économique régulier depuis les années 1950. Les pays qui connaissent la plus forte progression des salaires sont ceux qui bénéficient du plus bas taux de chômage. Mais quand ce taux se situe entre 9 et 10 %, il y a peu de raisons pour un employeur de payer davantage. C'est une question de rapport de force. Si la France connaissait une période de plein-emploi, les employeurs seraient obligés d'augmenter leurs salariés, pour ne pas risquer de les perdre. »